



Délibération n° 4

Conseil municipal du Mercredi 10 juin 2020

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :

1.2 - Délégation de Service Public

Le Mercredi dix Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
03/06/2020

Membres présents : 32 puis 33 (arrivé
de Sébastien BAILLET à 18 h 50)

Membres ayant donné pouvoir : 2 puis
1

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 12/06/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoint**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien BAILLET (arrivé à 18 h 50) à Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT

Objet : Présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du délégataire

Vu l'article D2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que «le Maire présente en conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissement(s) public(s) de coopération intercommunale »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois en date du 13 décembre 2019,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a communiqué les rapports du délégataire Véolia Eau retraçant le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

La communication en est faite à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du délégataire

Compte tenu du nombre de pages que contient le Rapport Annuel 2018 du Délégué, ce dernier est consultable au Secrétariat Général.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 12 Juin 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.